



CONSEIL COMMUNAL
JOUXTENS-MEZERY

Procès-verbal
Séance du 26 juin 2012,
à 19h00 heures, à la salle communale.

Présidence: Michel BORER

Ordre du jour

1. **Opérations préliminaires**
2. **Adoption du procès-verbal de la séance du 24 avril 2012**
3. **Communications du bureau et de la Municipalité**
4. **Informations au Conseil Communal par ses représentants aux organismes externes (ASIGOS, PC, AJENOL, Primeroche et Commission du feu)**
5. **Préavis No 2/2012 concernant les comptes communaux de la Municipalité durant l'exercice 2011**
6. **Préavis No 2/2012 concernant la gestion de la Municipalité durant l'exercice 2011**
7. **Préavis No 3/2012 relatif à la demande d'un crédit de CHF 280'000.00 pour terminer le passage inférieur, sortie Nord, sous la route de Neuchâtel. Demande de crédit complémentaire qui annule celui voté le 5 avril 2011**
8. **Réponse de la Municipalité à l'interpellation de Madame Fabienne Segu**
9. **Nomination du bureau :**
 - Président
 - Vice-président
 - Scrutateurs et suppléants
10. **Nomination :**
 - Commission de gestion
 - Commission des finances
11. **Motion de Monsieur Ivan Spring (ajout à l'ordre du jour)**
12. **Postulat de Monsieur Michel Golay (ajout à l'ordre du jour)**
13. **Jetons de présence de la dernière séance offerts à une association**
14. **Propositions individuelles et divers**

Monsieur le Président ouvre la séance en remerciant les membres d'avoir répondu à notre Conseil de 19h00, souhaite une cordiale bienvenue, remercie également le public ainsi que Monsieur le boursier communal de nous faire l'amitié de suivre les débats.

1. Opérations préliminaires

Effectif :	50
Présents :	44
Excusés :	5
Absent :	1
Majorité :	23

Excusés : Danielle BALLENEGGER, Jean-François OBERSON, Caroline PERREAUD, Michel PILLOUD, Roland VIDI

Absent : Jean-Marc BUCHS

Constatant que le quorum est atteint, le Président ouvre la séance en implorant la bénédiction divine sur les travaux de l'assemblée.

2. Adoption du procès-verbal de la séance du 24 avril 2012

Le procès-verbal est adopté à une forte majorité sauf une abstention.
M. le Président remercie la secrétaire pour son rapport.

M. le Président indique les modifications de l'ordre du jour où 2 points sont à rajouter :
point 11 - motion de Monsieur Ivan Spring,
point 12 - postulat de Monsieur Michel Golay,
la numérotation des points suivants est donc changée.

3. Communications du bureau et de la Municipalité

3.1 Communications du bureau

Courriers :

En date du 23 mai 2012, M. le Président a reçu copie d'une lettre de la Municipalité adressée à M. Michel GOLAY concernant son postulat « déjections des chiens et leurs conséquences ».

Représentation :

Le 22 mai 2012, à l'invitation du Président du Grand-Conseil Vaudois, M. le Président a participé à la rencontre avec les Présidents des Conseils communaux vaudois.

Le samedi 9 juin 2012, M. le Président a participé, avec Monsieur le Syndic et Messieurs Monod et Matile à la journée de l'Union des Communes Vaudoises à Bourg-en-Lavaux.

Votations et élections :

Votations cantonales du 17 juin 2012

Objet No 1 : assistance au suicide

Initiative :

Oui :	194		
Non :	304	Taux de participation :	59.62 %

Contre-projet :

Oui :	298		
Non :	191	Taux de participation :	59.62 %

Question subsidiaire :

initiative :	149		
contre-projet :	328	Taux de participation :	59.62 %

Votations fédérales du 17 juin 2012

Objet No 1 : épargne-logement

Oui :	240		
Non :	259	Taux de participation :	59.86 %

Objet No 2 : droits populaires

Oui :	80		
Non :	420	Taux de participation :	59.74 %

Objet No 3 : modification LAMal

Oui :	40		
Non :	464	Taux de participation :	60.21 %

3.2 Communications de la Municipalité

M. le Syndic donne lecture des communications de la Municipalité qui sont jointes au présent procès-verbal.

M. le Président précise que les éventuelles remarques ou questions concernant les communications de la Municipalité seront traitées au point 14 de l'ordre du jour.

4. Informations au Conseil Communal par ses représentants aux organismes externes (ASIGOS, PC, AJENOL, Primeroche et Commission du feu)

M. le Président donne la parole à Mme Michèle DE PREUX, déléguée de l'organe de contrôle de la Fondation Primeroche qui lui remet un rapport (joint au PV). Il s'agit de conclusions sur l'enquête de satisfaction auprès des résidents de Primeroche ainsi que l'étude de vétusté de Valamour qui est reconduit dans sa fonction jusqu'à ce que l'EMS de Cheseaux soit ouvert.

M. Jacek MANTHEY s'exprime pour l'ASIGOS. Lors de sa dernière séance le Conseil intercommunal a accepté les comptes et la gestion 2011. Le total des comptes s'élève à 5,9 millions dont 5,34 millions à répartir entre les 7 communes et la participation de Jouxens-Mézery à l'établissement secondaire de Prilly s'élève à CHF 432'000.00. Il signale une information peut-être importante mais hypothétique, suite à la

nouvelle loi la configuration de l'ASIGOS pourrait changer parce que Cheseaux serait peut-être dans l'obligation d'offrir plus de classes et reconsidère la forme de sa future participation à l'ASIGOS.

Mme Fabienne SEGU, déléguée de l'AJENOL, nous informe qu'à la rentrée scolaire 2011 une unité d'accueil de 12 places, pour les écoliers pour les repas de midi, a été ouverte à Cheseaux. La commune de Prilly ainsi que la fondation des Acacias ont modifié l'affectation de la garderie de la « Fourmi bleue » pour transformer cet endroit en UAPE où il y a 24 places. La nouveauté est que le jardin d'enfants « Le Petit Navire » à Jouxens-Mézery officie à partir de cette année, dans le réseau, comme une structure d'accueil d'urgence. Les nouveaux tarifs pour les structures d'accueil ont été votés. Le tarif horaire des mamans de jour est passé à CHF 5.50 au lieu de CHF 5.00. Au niveau des comptes Mme F. SEGU n'arrive pas à tout voir mais croit et, demande à Mme FAVRE de lui dire si elle a tort ou raison, qu'on a CHF 2'500.00 pour la commune de Jouxens pour couvrir les frais de fonctionnement de la structure et des comptes à CHF 620'000.00 c'est-à-dire que le réseau s'occupe de récolter les subventions et de les redistribuer aux différentes structures pour leur fonctionnement et leur création.

M. Michel MOREL, délégué pour la protection-civile Lausanne-Nord, se fait du souci car il n'y a toujours rien à signaler et pense que c'est en pleine restructuration.

M. Pascal MASTROCOLA s'exprime en indiquant qu'il n'y a pas eu de réunion avec M. José CAMPO.

M. le Syndic étant Municipal du feu intervient en disant ignorer que M. Pascal MASTROCOLA était suppléant.

M. le Président indique que les membres des commissions permanentes sont notifiés aux PV.

M. le Syndic demande s'il y a deux suppléants car il n'a eu des contacts qu'avec Messieurs CAMPO et SPRING.

M. le Président « tire cela au clair » et indique que M. Pascal MASTROCOLA se donne un titre qu'il n'a pas.

C'est M. José CAMPO qui est délégué à la commission du feu 2011-2016 et M. I. SPRING est délégué suppléant.

5. Préavis No 2/2012 concernant les comptes communaux de la Municipalité durant l'exercice 2011

Pour la clarté de la discussion M. le Président propose de débattre dicastère par dicastère. Les conclusions de la commission des finances seront lues avec le rapport de la commission de gestion afin de voter les comptes et la gestion en même temps.

La Municipalité n'a pas de commentaire concernant le rapport de la commission des finances.

M. le Président ouvre la discussion concernant les comptes communaux 2011 avec les :

pages 1 à 2 :	Administration générale	Il n'y a pas de commentaire
pages 3 à 4 :	Finances	Il n'y a pas de commentaire
page 5 :	Domaines et bâtiments	Il n'y a pas de commentaire
pages 6 à 7 :	Travaux	Il n'y a pas de commentaire
pages 8 à 9 :	Instruction publique et cultes	Il n'y a pas de commentaire
page 10 :	Police	Il n'y a pas de commentaire
page 11 :	Sécurité sociale	Il n'y a pas de commentaire

La parole n'est pas demandée.

6. Préavis No 2/2012 concernant la gestion de la Municipalité durant l'exercice 2011

M. le Syndic lit la réponse de la Municipalité au rapport de la commission de gestion concernant les comptes communaux et la gestion des comptes de la Municipalité durant l'exercice 2011. (Jointe au PV)

M. le Président ouvre la discussion sur le rapport de la commission de gestion et les réponses de la Municipalité aux observations de la commission de gestion et des finances.

Dicastère de M. S. Roy.

Il n'y a pas de remarque.

Dicastère de Mme Ch. Favre.

Il n'y a pas de remarque.

Dicastère de M. L. Recordon.

Il n'y plus de remarque.

Dicastère de M. C. Ramseyer.

Il n'y pas de remarque.

Dicastère de M. P.-H. Froidevaux.

Il n'y pas de remarque.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

M. Gilbert SMADJA, rapporteur de la commission des finances lit les conclusions de son rapport.

M. Ivan SPRING, rapporteur de la commission de gestion lit les conclusions de son rapport.

Avant de passer au vote M. le Président demande si quelqu'un souhaite s'exprimer.

M. Ivan SPRING répond à la Municipalité concernant les trois remarques pour leur commission en prenant note que la Municipalité ne délivre pas de permis d'habiter provisoire, cela doit être un malentendu entre M. Claude RAMSEYER et la commission de gestion. Concernant les finances c'est effectivement un problème de transcription des montants et concernant la remarque des divers sur la simple curiosité déplacée, curiosité : oui, indiscretion : non. Simplement il a été remarqué qu'il y avait des honoraires externes dans un compte de salaire et le ratio avait simplement été demandé. M. SPRING demande d'excuser les membres de la commission de gestion si quelqu'un a été blessé, en terme de salaire, il semblait qu'il s'agissait de prestations externes.

M. le Président passe au vote. Le préavis 2/2012 est accepté à une forte majorité.

Le Conseil communal de Jouxens-Mézery,

- vu le rapport de la Municipalité (préavis No 2/2012),
- vu le rapport de la Commission de gestion du 7 juin 2012,
- vu le rapport de la Commission des finances du 10 juin 2012,
- oui leurs conclusions,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide

- de donner décharge à la Municipalité pour sa gestion de l'année 2011;

- d'approuver les comptes de l'exercice 2011 de la bourse communale tels qu'ils sont présentés et qui font apparaître un excédent des recettes de CHF 9'810.51 et un capital de CHF 837'366.06

7. Préavis No 3/2012 relatif à la demande d'un crédit de CHF 280'000.00 pour terminer le passage inférieur, sortie Nord, sous la route de Neuchâtel. Demande de crédit complémentaire qui annule celui voté le 5 avril 2011

M. François JATON, rapporteur de la commission des finances lit les conclusions de son rapport.

M. Jacques BOVAY lit les conclusions du rapport de la commission ad hoc.

M. le Syndic répond à la commission des finances ainsi qu'à la commission ad hoc. (Lettres jointe au PV)

M. le Président ouvre la discussion.

M. Jacques MILLIET a appris lors de la séance de la commission qu'il y avait un délai fixé par le LEB, à fin novembre, pour la mise en service du passage sous-voies et aimerait connaître le « plan B » de la Municipalité dans l'hypothèse où le passage sous-voies n'était pas ouvert à cette date.

M. le Syndic répond que le LEB a communiqué à la commission ainsi qu'à la Municipalité que le nouveau délai fixé, non pas par le LEB, mais par l'Office fédéral est à fin novembre 2012. Le « plan B » n'appartient pas à la Municipalité mais au LEB. La Municipalité ne pourra pas agir c'est le LEB qui devra prendre des dispositions.

M. Alain GUGGER demande quels sont les risques financiers pour la commune de Jouxens-Mézery et aimerait revenir sur le coût global du passage sous-voies. Nous en sommes à CHF 1'230'000.00 dont environ CHF 450'000.00 pris en charge par le LEB, on peut considérer le coût très élevé, respectivement disproportionné. Il est vrai que le passage doit être terminé et cela le plus rapidement possible pour qu'il n'y ait pas de conséquence possible avec le LEB mais il y a ces deux questions que l'on doit se poser, quel est le coût que l'on est d'accord de payer et quels sont les risques avec le LEB s'il devait prendre d'autres dispositions à partir du 1^{er} décembre ?

M. le Syndic répond qu'il ne connaît pas les dispositions que prendrait le LEB si ce passage n'était pas fait. Quant au coût, il est demandé CHF 280'000.00 dont CHF 144'000.00 à la charge de la commune. Sauf erreur le passage réalisé jusqu'à aujourd'hui est encore à amortir pour un montant de CHF 150'000.00, tout le reste a déjà été amorti. Un maximum a été fait de façon à ce que les autres intervenants puissent participer. Rien d'autre ne peut être fait.

M. Jacek MANTHEY abonde dans le sens de M. A. GUGGER au niveau des risques mais plutôt pour ceux du projet. Lors du premier projet le risque d'effectuer un passage avec quelques escaliers pouvait paraître banal mais quand même très élevé parce que le projet était mauvais. Est-ce que des précautions supplémentaires pourraient être prises, sous forme d'une maquette, pour éviter que ce nouveau projet ne se révèle peut-être pas optimal ? Dans les plans reçus on ne voit pas comment ce passage s'inscrit dans le terrain par rapport à la route et au croisement. C'est difficile de juger cet aspect.

M. le Syndic répond que ce plan a déjà passé dans tous les services de l'Etat qui l'ont contrôlé et adopté. Quant à la couverture, venue plus tard car elle a mis longtemps à être réalisée au niveau des plans, elle a également été soumise aux services de l'Etat, il y a trois semaines, en leur demandant une réponse d'urgence mais il n'y a toujours pas eu de réponse. M. le Syndic s'est déplacé plusieurs fois au service des routes. Pour ce service il n'y a pas besoin de mise à l'enquête pour la transformation du passage sous la route parce que les transformations sont de minime importance. Pour le chef du service des routes la signature de Madame KRIEG suffisait pour faire redémarrer les travaux. La mise à l'enquête sera faite parce que la couverture est un élément nouveau.

Mme Fabienne SEGU a une question concernant l'ascenseur. En discutant avec des personnes autour d'elle celles-ci ont presque rigolés en voyant le prix si bas. Est-ce que l'on ne va pas avoir des mauvaises surprises ? On lui a souvent dit que l'on ne faisait rien avec CHF 25'000.00. Est-ce qu'il y aurait d'autres frais qui n'ont pas été pris en compte qu'il serait dommage d'ajouter, après, à la facture ?

M. le Syndic répond qu'il ne construit pas d'ascenseur donc ne peut pas dire si le prix est juste ou faux. C'est une entreprise, Meditec, qui construit la plupart des ascenseurs d'handicapés que cela soit en passage inférieur, dans les musées, etc. Il ne peut pas leur dire « écoutez Messieurs vous êtes trop bon marché ». Des frais annexes, mais inclus dans ce montant, sont les raccords électriques. Du prix final a été déduite la différence du siège qui avait déjà été commandé.

M. Jacek MANTHEY revient à la question de la maquette. Il pense que l'examen du projet par le service des routes n'est pas un grand argument parce que le précédent projet a aussi passé par tous les services de l'Etat.

M. le Syndic intervient en disant que le précédent projet n'a passé par le service des routes. Il y a eu une erreur d'aiguillage lors de la première mise à l'enquête.

M. Jacek MANTHEY demande s'il y a des coûts de maintenance de l'ascenseur, des coûts annuels qui vont s'ajouter au budget.

M. le Syndic répond qu'il y a un contrat d'entretien qui est obligatoire selon la législation suisse. C'est la loi qui règle les contrôles sur les ascenseurs. Il y également des frais annexes au cas où quelqu'un serait bloqué dans l'ascenseur. Pendant les jours ouvrables, l'alarme qui est dans l'ascenseur est reliée à la maison Meditec. Les jours fériés ou la nuit il faut conclure un abonnement chez Securitas qui fera le nécessaire pour venir débloquent la personne. M. le Syndic transmet également, en demandant de le faire circuler dans l'assemblée, le plan de coupe que la Municipalité vient de recevoir avec le passage et la couverture dessus.

La parole n'est plus demandée la discussion est close. M. le Président propose de passer au vote. Le préavis 3/2012 est accepté à une forte majorité.

Le Conseil communal de Jouxens-Mézery,

- vu le rapport de la Municipalité (préavis No 3/2012),
- vu le rapport de la Commission des finances du 8 juin 2012,
- vu le rapport de la Commission ad hoc du 11 juin 2012,
- ouï leurs conclusions,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide

- d'approuver le projet de modification de la sortie Nord du passage inférieur sous la route cantonale dite de Neuchâtel, selon copie des plans annexés au présent préavis ;
- d'octroyer à la Municipalité un crédit complémentaire de **CHF 280'000.00** pour financer la fin des travaux, à déduire la participation des tiers (assurance, entreprise Dénériaz et LEB) dont le montant est estimé à CHF 136'000.00. Ce crédit annule celui de CHF 181'200.00 voté par le Conseil communal en date du 5 avril 2011 ;
- d'autoriser la Municipalité à financer cette dépense au moyen de la trésorerie courante ou par le recours aux lignes de crédits existantes ;
- de laisser la Municipalité, à partir de l'exercice 2012, la possibilité d'amortir cet investissement sur une période de 30 ans.

8. Réponse de la Municipalité à l'interpellation de Madame Fabienne Segu

M. le Syndic lit la réponse de la Municipalité à l'interpellation de Mme Fabienne SEGU sur le développement de la cantine « Chez les petits gourmands ». (jointe au PV)

M. Jacek MANTHEY remercie pour la bonne nouvelle et demande à la Municipalité d'informer les familles, dès que possible, qu'une structure sera mise en place car elles se préparent déjà maintenant en ce qui concerne l'organisation de la rentrée et prendront peut-être d'autres dispositions si elles ne sont pas au courant.

M. le Syndic répond que la Municipalité, sachant que les vacances scolaires commencent le 6 juillet, a été dans cette voie et que les gens seront avertis avant le 26 août.

M. Ivan SPRING rappelle que lors du dernier Conseil il avait « menacé » la Municipalité en disant qu'il les « avait à l'œil », et constate avec joie qu'il y a eu une solution. Il a appris, par curiosité toujours, pas par indiscrétion, que cela sera une très bonne solution et tenait simplement à remercier la Municipalité d'avoir agit aussi vite.

Mme Fabienne SEGU remercie la Municipalité, au nom des parents à qui cela va bien rendre service l'année prochaine, d'avoir bien avancé sur ce projet.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

9. Nomination du bureau :

- **Président**
- **Vice-président**
- **Scrutateurs et suppléants**

M. le Président cède sa place à M. le Vice-président pour continuer les débats.

M. le Vice-président dit que M. Michel BORER est d'accord de se représenter et demande s'il y a d'autres propositions. Ce n'est pas le cas. **M. Michel BORER** est élu à la majorité absolue pour **présider les séances** pour l'année 2012-2013.

M. le Vice-président donne la parole à M. le Président pour la suite.

M. le Président remercie pour la confiance accordée et fera le maximum pour maîtriser au mieux ce Conseil.

M. le Président indique que le Vice-président actuel, M. Christian BOVARD lui a dit « si tu restes, je reste », propose M. C. BOVARD et demande s'il y a d'autres propositions. Ce n'est pas le cas.

M. le Président propose d'élire tacitement **M. C. BOVARD, Vice-président**.

Concernant les scrutateurs, M. le Président indique que « l'on ne change pas une équipe qui gagne », les deux **scrutatrices** en place, c'est-à-dire **Mme Laurence AUBORT** et **Mlle Valérie BORER**, sont volontaires pour encore une année et demande s'il y a d'autres propositions. Ce n'est pas le cas. M. le Président propose des les élire tacitement.

Les **scrutateurs suppléants**, **Mme Béatrice GASPOZ** et **M. Michel MOREL** sont partants pour une nouvelle année. M. le Président demande s'il y a d'autres propositions. Ce n'est pas le cas il propose de les élire tacitement.

10. Nomination : - Commission de gestion - Commission des finances

M. le Président attend des propositions concernant la **commission de gestion**.

M. Pascal MASTROCOLA se présente comme ex-président, présente **M. Ivan SPRING** comme ex-rapporteur, **M. Jean-Luc CACHIN**, membre et la secrétaire Mme Christine GILLIERON n'ayant malheureusement plus le temps, il propose **M. Jérémie PERREAUD** qui serait d'accord de prendre la relève. M. le Président demande s'il y a d'autres propositions. Ce n'est pas le cas, il propose d'élire ces quatre membres tacitement.

M. le Président attend des propositions concernant la **commission des finances**.

M. Marco TORTI annonce que malgré le grand plaisir qu'il a eu à travailler avec la commission des finances, l'excellent travail et l'ambiance bien sympathique il se voit dans l'obligation de quitter la commission car il change de domicile et quitte la commune prochainement.

M. Bernard FREEMANTLE indique que la commission des finances se représente, c'est-à-dire **M. Gilbert SMADJA**, **M. François JATON**, **M. Thierry REYMOND**, malheureusement M. M. TORTI nous quitte et c'est dommage.

M. le Président indique que la commission des finances est formée de quatre personnes et attend des propositions.

M. Pascal MASTROCOLA propose M. Pierre CEVEY, s'il accepte.

M. Pierre CEVEY accepte.

M. le Président demande s'il y a d'autres propositions. Ce n'est pas le cas, il propose d'élire ces membres tacitement.

11. Motion de Monsieur Ivan Spring

M. Ivan SPRING lit sa motion pour la valorisation des déchets plastiques dans la commune de Jouxpens-Mézery tout en présentant quelques exemples de déchets permettant d'égayer son débat. Il ajoute à la motion (jointe au PV) qu'il s'est amusé à faire le calcul. Pour Jouxpens-Mézery ces matières plastiques représentent 56 tonnes pour 1 année. C'est l'équivalent de 38 véhicules, en terme de voitures de tourisme, ou alors 11'250 sacs plastiques de 35 lts. M. I. Spring sait qu'il y aura une taxe au sac prévue pour l'année prochaine, que la Confédération fait un travail ou une étude ou a mis en place un groupe d'étude pour recycler ces déchets plastiques. Il a appris que la commune mettait également en place une étude pour la suite de notre recyclage de plastique il aimerait que sa motion puisse être intégrée dans les débats.

M. Le Président passe la parole à la Municipalité qui ne souhaite pas s'exprimer.

Mme Fabienne SEGU est assez d'accord sur le principe mais demande à M. I. SPRING ce qui se passe avec Valorsa, si eux recyclent ces plastiques. Elle n'est pas sûre que notre volonté au niveau de la commune soit suffisante, il faudrait aller à un échelon supérieur et on ne peut pas faire grand chose.

M. Ivan SPRING indique qu'il n'a absolument pas téléphoné à Valorsa pour avoir des informations de ce type-là en sachant que ce n'est peut-être pas à un fournisseur de dire si oui ou non ils vont rentrer en matière mais peut-être à nous, en tant que citoyen, de se dire que nous avons des déchets plastiques et qu'il faudra les recycler. Il faut bien à un moment donné qu'un des éléments de la chaîne appuie sur le bouton poussoir pour faire avancer le projet.

Mme Chantal FAVRE s'est renseignée et signale que jusqu'à maintenant il n'y a aucune filière de revalorisation de ces plastiques à part le PET et les bouteilles de lait blanches. Ce qui serait intéressant serait d'éviter au maximum de prendre ce genre de conteneur pour éviter de devoir les recycler.

On peut conserver ces plastiques et les donner à Valorsa mais ils n'en feront rien. C'est beaucoup trop complexe, pour l'instant, de séparer ces plastiques et de demander à la population de les trier même si l'on met des bennes séparées. Qui va aller contrôler, à la déchetterie, les habitants qui vont amener leurs déchets ? Même si l'on veut organiser le recyclage de ces déchets, pour l'instant, ils retourneraient à Tridel.

M. Ivan SPRING regrette que la Confédération nous impose une taxe au sac, nous indique que ces plastiques sont recyclables mais que rien n'est fait pour. Il serait assez partisan pour collecter ces déchets ménagers aller déposer les 11'000 sacs poubelles de 35 lts. à Berne pour bien montrer que l'on n'est pas forcément d'accord.

M. Joël GASSER dit qu'il viendra avec lui.

M. Ivan SPRING le remercie. Il trouve navrant de ne pas pouvoir agir d'une manière ou d'une autre ne serait-ce qu'en manifestant notre mécontentement. Il aimerait bien que cette motion soit soutenue par le Conseil. Même si la réponse est négative au moins on aura agit et peut-être appuyé sur ce fameux bouton pour le déclencher.

Mme Chantal FAVRE ajoute qu'il a existé une entreprise privée qui s'était organisée pour récupérer ces déchets mais qu'elle a fait faillite car ils avaient un manque de récupération et n'ont pas non plus réussi à les recycler comme ils voulaient.

M. Luc RECORDON dit à M. I. SPRING ainsi que ceux qui l'accompagneraient que s'il vient pendant une session ou pendant une séance de période de commission il l'accueillera volontiers au moment de son dépôt ! Plus sérieusement il pense que cette motion va dans le très bon sens parce qu'en tant que parlementaire fédéral il souligne qu'il y a des efforts dans plusieurs domaines. Evidemment il y a des déchets de très nombreux types, la Confédération a introduit notamment pour les plus problématiques, probablement les déchets de l'électronique et notamment de l'électronique de loisirs et de communication, une taxe anticipée d'élimination que l'ont paie d'emblée ce qui fait que l'on peut rapporter ces objets aux fournisseurs qui sont tenus de les reprendre. Ils se financent pour l'élimination et la réutilisation, notamment de métaux extrêmement précieux qui sont dans ces objets là qui seraient autrement très polluants, par cette taxe anticipée. Maintenant, vu la variété des domaines, c'est complexe. Sans vouloir faire une publicité éhontée pour l'initiative populaire, en cours, lancée par les Verts, pour une économie verte il croit que l'on a tous remarqué qu'à Rio il y a eu un consensus sur la nécessité de développer une économie verte ou écologique qui est essentiellement une économie circulaire dans laquelle on s'efforce au maximum que quelque soit le matériau, quelque soit la ressource, elle fasse plusieurs cycles d'utilisation, au contraire de l'économie linéaire qui va de l'extraction, la mise en forme, la vente, l'utilisation et l'élimination comme déchet. Le plastique est en partie un peu rebelle mais il y a des exemples d'objets que l'on peut fabriquer avec des déchets de PET. En prenant le problème à l'envers, on sait à quel point les mers, en particulier l'océan pacifique, commencent à être dramatiquement pollués par des véritables « icebergs » de plastique et un nombre croissant de poissons sont détruits parce qu'ils avalent cela en pensant que c'est de la nourriture. Il trouve que cette motion a plein de vertus.

C'est vrai que la Confédération n'a pas de réponse mais c'est vrai aussi que, soit avec le dépôt auquel M. I. SPRING a fait allusion de manière plaisante, il le fera peut-être, soit par une démarche envisagée sous la forme d'une lettre, quitte à obtenir une réponse négative, on mettrait au moins, peut-être, une certaine pression à la Confédération en montrant que l'une des 2500 ou 2700 communes de Suisse se préoccupe de cela. Pour une fois ce serait une commune romande qui serait initiatrice. Peut-être pourrait-on aussi transmettre copie de la démarche à des organismes comme l'Union des Communes Vaudoises dont nous sommes membres ou Lausanne Région qui pourraient aussi réfléchir et certainement que dans l'idée de rechercher des solutions de récupération et de recyclage il y a quelque chose à faire. En plus il est possible qu'il y ait quelque chose dans d'autres pays. Cela pourrait inciter l'office fédéral de l'environnement à se pencher sur cette question et à l'inclure dans le rapport que Madame LEUTHARD paraît vouloir faire d'ici la fin de l'année, justement suite à Rio, sur une certaine écologisation de notre économie.

M. Dieter LANDOLT s'est permis de contacter par e-mail l'OFEV, suite à la démarche de M. I. SPRING, en leur demandant leur avis sur une telle motion. La réponse reçue est qu'il y a une commission qui étudie et

prépare, actuellement, un rapport sur le recyclage des matières plastiques. Il faut bien dire que recycler les matières plastiques ce n'est pas si facile et le fait que l'on dise le polyéthylène est recyclable c'est exact mais cela ne veut pas dire que c'est faisable. Une partie d'un rapport est déjà sur internet et la partie la plus intéressante va apparaître apparemment cet automne. A son avis il faudrait attendre ce rapport pour se faire une idée un peu plus concrète de ce qui est possible et ce qui ne l'est pas. Ce qui est le « Wunschdenken » comme on dit en allemand et ce qui est vraiment une solution que l'on peut envisager.

Mme Fabienne SEGU veut faire de l'utopie mais en parlant de faire des démarches à Berne est-ce que l'on ne pourrait pas imaginer mettre un container et en ramener un de temps en temps dans les grands magasins puisque le « trop » de déchets vient souvent des commerces.

Mme Chantal FAVRE répond que c'est une excellente idée mais qu'elle pourrait être en amont. A la place de demander à la commune de mettre à disposition des sachets ou des containers pour les reporter plus loin où on va devoir payer des frais de transport on pourrait demander aux habitants de ne pas prendre ces sachets plastiques dans les magasins ou de les laisser. Elle a vécu cela quand elle était en suisse alémanique, quand la taxe au sac est arrivée dans la commune, les gens ne prenaient plus aucun emballage à la maison. Des bennes avaient été mises derrière les caisses. En faisant cette démarche la commune aura moins de déchets donc moins de frais et moins d'impôts à payer par la suite. Donc on peut voir le problème à l'inverse, pour donner un signal aux magasins pour qu'ils se chargent d'aller vers leurs fournisseurs demander moins d'emballages.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close. M. le Président propose de passer au vote mais rappelle que pour prendre cette motion en considération et la renvoyer à la Municipalité il faut que le 1/5 des conseillers l'accepte.

Le Conseil communal de Jouxens-Mézery,

- vu la motion déposée par Monsieur I. Spring :

« pour la valorisation matérielle des déchets plastiques dans la commune de Jouxens-Mézery »

décide

- d'accepter ladite motion et de la renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

12. Postulat de Monsieur Michel Golay

M. Michel GOLAY lit son postulat « en vue d'une correcte identité de notre commune ». (joint au PV)

M. Luc RECORDON dit qu'on peut toujours y réfléchir et que cela ne coûte pas grand-chose mais rappelle simplement à titre historique que ces panneaux ont été mis il y a une vingtaine d'années après le vote sur l'espace économique européen qui avait donné une majorité extrêmement forte dans notre commune et qu'il s'agissait de manifester un certain attachement à l'idée de l'Europe. Il ne se manifeste pas d'ailleurs que par l'Union Européenne mais en tant que délégué du parlement fédéral au Conseil de l'Europe à Strasbourg dont l'assemblée parlementaire siège quatre semaines par année et pense que la Suisse a un rôle important dans ce cadre, dans le développement des instruments de la démocratie et des droits de l'homme notamment dans les pays de l'Est chez qui cela ne va pas tout seul. Il est plutôt favorable de rester attaché à cette idée de l'Europe qui a procuré, à l'exception du démantèlement de l'ancienne Yougoslavie, plus de 65 ans de paix sur le continent européen. A première vue M. L. RECORDON n'a personnellement pas beaucoup de sympathie pour l'idée, ce serait plutôt un coup de pied au moment où l'Europe a des difficultés surtout sur le plan financier, mais s'il faut y réfléchir on y réfléchira.

M. Hugo INEICHEN fait la remarque qu'une chose est de mettre ces panneaux, autre chose est de les enlever. Parce que les enlever donne un signe très négatif et provocateur et pourquoi au fond se charger

de cela. Il ne faut peut-être pas les multiplier mais laisser ceux qui sont là. Mettre ou enlever quelque chose c'est fondamentalement différent il est donc pour laisser les choses telles qu'elles sont.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close. M. le Président propose de passer au vote mais rappelle que pour prendre en considération ce postulat et le renvoyer à la Municipalité il faut que le 1/5 des conseillers l'accepte.

Le Conseil communal de Jouxens-Mézery,

- vu le postulat déposé par Monsieur M. Golay « en vue d'une correcte identité de notre commune »

décide

- de refuser la prise en considération de ce postulat

13. Jetons de présence de la dernière séance offerts à une Association

Le bureau du Conseil propose l'Association Vaudoise du Diabète qui a comme principale mission l'amélioration de la qualité de vie des personnes diabétique dans le canton de Vaud. Fondée en 1959 et membre de l'Association Suisse du Diabète, l'AVD est une association à but non lucratif regroupant des personnes diabétiques ou concernées par le diabète.

M. le Président demande s'il y a d'autres propositions. Ce n'est pas le cas. Les jetons de présence du dernier Conseil seront offerts à l'Association Vaudoise du Diabète.

M. le Président remercie le membre du Conseil qui a fait parvenir cette proposition.

14. Propositions individuelles et divers

M. Alain GUGGER a une question concernant la signalisation au bas du village et la sécurité dans le même périmètre. Il y a toujours une remontée à 30km/h sur la Rueyre et à 50km/h. sur Crissier il a cru voir que certains panneaux de bordiers autorisés sur Flusel ont disparu et ne sait pas si cela a été communiqué aux habitants puisqu'il y avait eu une information ou des débats participatifs sur la problématique de Flusel. Une délégation des Mémises et de Flusel a rencontré l'ancienne Municipalité en 2005 pour indiquer les risques d'accident qu'il y avait sur la Rueyre et sur Flusel. Un trottoir a été mis et

M. A. GUGGER a remercié la Municipalité en son temps. Reste Flusel où les petits enfants risquent de débouler sur la route où les voitures roulent à 60km/h. Il y a trois ans environs M. L. RECORDON a été vu avec une dame qui proposait certaines améliorations. M. A. GUGGER ne les a pas vues à ce jour. Il a également été dit de mettre les 30km/h. sur le bitume.

M. Luc RECORDON répond que l'historique est exact, le plan général de modération est en route, la partie extension vers le bas de la commune de la zone 30km/h. est admise et M. le Syndic a décidé de se charger de la question de la mise en place de la signalisation. Il y aura probablement des mesures plus importantes à proposer puisque notre modération du trafic de première génération fait l'objet de certaines critiques de la part des services cantonaux qui la considère comme obsolète, insuffisante ou dépassée. Précisément la Municipalité travaille avec Madame Dominique Von Der Mull, collaboratrice scientifique à l'EPFL et avec un bureau qui doit être rencontré au début du mois de juillet pour définir exactement ce qui va être proposé.

M. le Syndic a un complément d'information dans le sens où il n'a pas réussi à coordonner la peinture avec les poteaux car se sont deux entreprises différentes. Par ailleurs, les zones 30km/h. à Jouxens-Mézery sont très étendues, elles ont été mises à l'enquête et sont légalisées depuis une année. La peinture n'est pas terminée car le mauvais temps est revenu. Les entreprises qui travaillent sur les routes sont, ces

temps, complètement débordées. La signalisation verticale est commandée elle va arriver d'un jour à l'autre.

M. Bernard FREEMANTLE entend que les poteaux ont été commandés est-ce que cela signifie que les poteaux existants vont être déplacés ?

M. le Syndic donne un exemple : au bas de la Bâtiaz où il y a deux poteaux avec une fin de zone 30km/h. que l'on ne voit plus du tout. Cela ne sera plus le cas. La zone en face de chez M. MOREL donc le carrefour du bas de la Bâtiaz est zone 30km/h. jusqu'à la sortie au chemin de Crissier à la limite de commune. Comme dans tout le bas des Boracles, Flusel et Rueyre.

M. Bernard FREEMANTLE parlait des supports et demande s'il y aura des supports sur la route comme fait Renens.

M. le Syndic répond qu'il y en aura quatre mais pas tout-à-fait comme ceux de Renens.

M. Bernard FREEMANTLE dit que c'est encore des « encoubles ».

M. le Syndic répond que non. C'est pour rentrer à Jouxens afin que les gens se rendent compte que c'est zone 30km/h. Il dit qu'il est une à deux fois par semaine au chemin de Champvent et se rend compte que les automobilistes rentrent à une vitesse excessive dans ce chemin. Si on ne met pas quelque chose qui montre que c'est 30km/h. autre qu'un poteau qui est dans le talus, les gens s'en moquent. C'est le reproche que M. Luc RECORDON a évoqué. Lors de réclamations, la gendarmerie dit que nos zones 30km/h. sont mal faites et n'incitent pas à rouler à 30km/h. Ce sujet sera rediscuté au prochain Conseil mais il y aura des bacs qui vont être à quatre entrées du village, cela n'est pas exagéré. Pour le reste cela sera M. L. RECORDON qui fera des propositions plus tard.

Monsieur André ROLAND dit que M. le Syndic a parlé de la peinture horizontale, de la peinture verticale, qu'en est-il de la peinture oblique ? Plus précisément s'agissant des gendarmes couchés il y a des triangles anciens et nouveaux, les anciens étaient obliques c'est-à-dire déjà sur les gendarmes et les nouveaux sont horizontaux, s'agit-il d'économie, difficultés techniques, nouvelle législation ? on les voit moins bien.

M. le Syndic indique qu'il s'agit d'une nouvelle législation qu'ils doivent être peints avant la montée. On ne les voit pas, ou moins il est d'accord. En roulant à 30km/h. on les voit très bien mais à 80km/h cela devient plus difficile !

La parole n'étant plus demandée la discussion est close. M. le Président indique que les prochaines séances du Conseil auront lieu le mardi 30 octobre à 20h00 et le mardi 11 décembre à 19h00 suivie du repas.

Il remercie Mesdames et Messieurs les Conseillers pour le travail effectué durant l'année et souhaite de bonnes vacances ainsi qu'un bel été. La séance est levée à 20h37.

Le Président

Michel BORER




La Secrétaire

Solange HAENGELI



Annexes : ment.